



La Lettre du Souvenir

Association
pour le **Souvenir**
des **Fusillés**
de La **Braconne**

N°46 - Décembre 2022

Éditorial

Bien comprendre le vocabulaire
c'est déjà bien comprendre
l'histoire.

« La Résistance (avec un R majuscule) désigne l'ensemble des actions clandestines menées en France et en Europe durant la seconde Guerre mondiale pour lutter contre l'occupation nazie et parvenir à la libération des territoires occupés.

La résistance (avec un r minuscule) désigne tout combat mené contre un envahisseur, un occupant ou un régime politique indésirable. »

Il nous appartient de rappeler sans cesse que « résister » doit toujours se conjuguer au présent.

15 JANVIER 1944

10 résistants ont été fusillés à La Braconne
Amédée BERQUE, Armand JEAN, Francis LOUVEL
Gérard VANDEPUTTE, Marcel BAUD, Pierre CAMUS, Pierre
GABORIT, Raymond CORBIAT,
René GILLARDIE, Robert GEOFFROY

15 JANVIER 2023

**Cérémonie commémorative
devant le monument des Fusillés de la Braconne**

Cérémonie organisée à l'appel de l'union locale des anciens combattants et de la municipalité de Ruelle-sur-Touvre, en présence des autorités civiles et militaires. Puis, un hommage est habituellement rendu à la stèle des deux maquisards Alcide ROUBIGNE et Adrien DUBREUIL, dans l'enceinte du camp militaire de la Braconne.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous espérons que la situation sanitaire liée à la COVID-19 permettra à la municipalité de Ruelle-sur-Touvre d'organiser cette cérémonie sans contraintes.

Lors de la cérémonie du 15 janvier 2023, Michel Cholet recevra l'insigne et le diplôme de porte-drapeau en reconnaissance de ses années de fidélité à la fonction de porte-drapeau.

Petit-fils de René Gillardie, fusillé le 15 janvier 1944, il a été le premier porte-drapeau de notre association en 2013 en qualité de titulaire, puis du fait de son éloignement il a pris la fonction de suppléant à l'arrivée du jeune Simon Barbier-Lacroix.

Nous sommes fiers de nos porte-drapeaux qui assurent avec dévouement et engagement leur mission, celle de rendre hommage, au nom de la Nation française aux combattants et aux disparus.

Des jeunes porte-drapeaux au cœur des cérémonies

Le 7 mai 2022, lors de la cérémonie de la fusillade des Résistants charentais au monument de la forêt de la Braconne à Brie, Chloé, Théo, Naël et Simon, quatre jeunes briauds de moins de 20 ans, ont reçu l'insigne de porte-drapeau des mains de Cindy Léonie, directrice de cabinet de la préfète, ainsi que le diplôme d'honneur de porte-drapeau délivré par Yannick Deport nouveau directeur de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

« Il est important de voir des jeunes prendre la suite des anciens pour que la mémoire persiste. Les rangs des aînés étant de plus en plus clairsemés du fait de l'âge des participants ».

Des jeunes qui relèvent le flambeau de la mission hautement symbolique qui rend hommage, au nom de la Nation Française, aux combattants et aux disparus

« Morts pour la France ». D'autres jeunes élus du conseil communal de Brie leurs ont emboîté le pas et recevront, plus tard, à leur tour ce diplôme tant mérité.



Chloé, Théo, Naël et Simon
ont reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau

Retour sur 2022

15 janvier 2022

Assemblée générale à Brie.

Commémoration devant le Monument des Fusillés
organisée par l'union locale des anciens combattants
de Ruelle et la municipalité de Ruelle.

7 mai 2022

Cérémonie devant le Monument des Fusillés organisée par l'ASFB

Plusieurs générations se sont rassemblées devant le monument des Fusillés de la Braconne en présence des autorités civiles et militaires.

Après les dépôts de gerbes des autorités, des associations présentes et des familles, Colette Marciquet, fille de Marcel Baud fusillé le 15 janvier 1944, et Jacques Bernard, neveu de Paul Bernard fusillé le 5 mai 1943, ont effectué l'appel de tous les Résistants fusillés dans la clairière de la Braconne.

Puis Chloé, jeune porte-drapeau, a égrené les noms des stèles pour honorer les 68 autres Résistants dont les noms figurent désormais autour du monument. Tous les enfants présents dans l'assistance ont déposé un bouquet à chacune de ces stèles.

La minute de silence a été rompue par la Marseillaise que les jeunes du conseil communal de Brie ont entonnée avec le public.

Constance, Mylo et Victorien, jeunes élus du conseil communal ont ensuite lu le témoignage de Pierre Chaumette de Saint-Michel arrêté en mars 1943 à

Poitiers, déporté à Dachau puis libéré à Rabstein en août 1944. Ce témoignage relatait les derniers échanges qu'il avait eu le 15 avril 1943 avec quelques fusillés de la Braconne à la prison Saint-Roch à Angoulême (*voir Lettre 43 – avril 2021*).

Vous connaissez notre envie de transmettre pour que le sacrifice de nos aînés ne soit pas vain. La présence de tous les jeunes est un bel exemple d'engagement auprès de notre association. Ils sont conduits par une équipe d'adultes, sous la houlette de Patricia Urbajtel, adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse sur la commune de Brie, et de Nathalie Nieto qui anime toutes nos actions jeunesse au sein de l'association. Ils se forment à la notion d'engagement, ils appréhendent les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République. Quelques-uns d'entre eux sont devenus les porte-drapeaux de nos associations de Mornac, Ruelle et Brie.

Pour clôturer la cérémonie, Mme Cindy Leoni, sous-préfète, directrice de cabinet de Mme la préfète de la Charente a remis des diplômes d'honneur et insignes de porte-drapeaux à quatre jeunes (*voir article séparé*).

Juin 2022

Rencontre avec 180 jeunes du SNU (Service National Universel) (*Voir article ci-contre*)

Agenda 2023

Dimanche 15 janvier 2023

à 15 heures : cérémonie organisée par l'union locale et la municipalité de Ruelle devant le monument des fusillés de la Braconne

Samedi 6 mai 2023

à 10h30 : cérémonie organisée par l'ASFB devant le monument des fusillés de la Braconne. Nous rendrons hommage à tous les Résistants charentais fusillés à la Braconne et en d'autres lieux.

Cette cérémonie aura un caractère particulier puisqu'elle marquera le 80^{ème} anniversaire de la fusillade du 5 mai 1943

à 15h30 : assemblée générale de l'association à la maison des associations de Brie.

Appel à cotisation

Le montant de la cotisation 2023 qui est habituellement voté en assemblée générale ne sera pas connu avant la tenue de l'AG annuelle.

Cependant, pour permettre à notre association de continuer à fonctionner normalement, vous trouverez joint à cette lettre l'appel de cotisation pour l'année 2023. Nous avons reporté le même montant qu'en 2022 et nous entérinerons cette décision lors de notre prochaine AG.

Pour rappel, le montant de la cotisation à l'ASFB est inchangé depuis 2005, il est fixé à 5 € par adhérent.

Une ligne « Soutien à l'association » est ouverte pour laisser libre chacun de verser sa contribution annuelle.

Par avance nous vous remercions de ce que vous ferez pour l'association.

Le SNU de passage au monument des Fusillés de la Braconne

Début juillet, 3 groupes de jeunes du SNU (Service national universel) sont venus devant le monument des Fusillés de la Braconne à Brie. Encadrés par le Colonel Michel Gaudillère et son équipe, 180 jeunes ont écouté avec attention les explications de Michèle Dessendier, présidente de l'ASFB (Association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne), sur l'historique de ce monument qui a été érigé pour commémorer les deux fusillades du 5 mai 1943 et du 15 janvier 1944, qui ont eu lieu dans cette clairière.

Ils ont ensuite parcouru le « Chemin du souvenir », installé par l'ASFB. Cinq étapes pour mieux comprendre ce qui s'est passé dans ce lieu historique pendant la dernière guerre mondiale.

La visite s'est terminée par un moment fort et émouvant, tous les jeunes au garde-à-vous ont entamé deux couplets de la Marseillaise.

Ce service national universel dans une ambiance « colo » sous les drapeaux, d'une douzaine de jours, a plusieurs buts : Activités physiques et sportives,

Défense-sécurité et résilience nationale, Découverte de l'engagement, Culture et patrimoine, Citoyenneté et institutions nationales et européennes...

« Ce stage a notamment pour objectif d'accroître la cohésion nationale, de développer une culture de l'engagement et de garantir un brassage social et territorial. Pour ce qui concerne les valeurs républicaines, tous les matins, cérémonie des couleurs avec chant de l'hymne national » précise Michel Gaudillère qui est également conseiller municipal de la commune de Brie.



Les ados attentifs aux explications
de Michèle Dessendier

ACTIONS JEUNESSE de l'ASFB

Deuxième édition de la Semaine Mémoirelle "La Résistance 39-45 vue par les jeunes"

Comme nous l'avions annoncé dans La Lettre du Souvenir n°45 d'avril 2022, le projet action jeunesse (construit par les jeunes de l'ASFB : Estéban, Hugo, Naël, Simon, Théo et Victorien) a bien pu être réalisé du 7 au 14 mai.

Après la création de leur **affiche** à partir de laquelle les jeunes ont soigneusement valorisé le Monument des Fusillés sous un format photo, toute leur programmation a pu être organisée.

La Semaine Mémoirelle a débuté par la **cérémonie au Monument des Fusillés** le samedi 7 mai avec la participation des figurants de l'Association 402.

Ensuite, du lundi au samedi, l'**exposition** des éditions Lombard sur "**Les enfants de la Résistance**" a été hébergée cette année par la bibliothèque de Brie. A cette occasion, les enfants de CM2 des écoles de Brie et le tout public ont pu découvrir les différents panneaux et la belle mise en scène de Carine Ducouret qui les ont projeté à l'époque de la Résistance, dans un contexte parsemé de suspens, réflexion et stratégie.

Pour cette deuxième édition, les jeunes avaient choisi **2 films**. Le film d'animation intitulé "**Où est Anne Franck?**" projeté le mercredi a permis de réaliser 39 entrées avec la participation des "grands" enfants du Centre de Loisirs Safabrie et le public extérieur. Quant au film intitulé "**Un sac de billes**" projeté le vendredi soir, il a permis de rassembler 28 personnes. Le choix de ces 2 projections ont amené enfants, jeunes et adultes à se remémorer ou à se projeter dans une époque privée de Liberté, pour mieux apprécier la période de Paix dans laquelle nous avons la chance de vivre aujourd'hui.

Enfin, cette Semaine Mémoirelle s'est achevée le samedi 14 mai avec la visite de la Ferme Duruisseau. A cette occasion, 26 jeunes et adultes ont pu échanger et questionner Gérard Duruisseau ainsi que Philippe Dupuy et Michel Dupré de l'Association 402 sur ce lieu historique et stratégique de la Résistance locale situé dans le hameau des "Forêts" sur la petite commune de Bouëx.

Suite à la réalisation de cette deuxième "Semaine Mémoirelle", nous pouvons considérer que l'objectif de nos jeunes pour "sensibiliser et interpeler la curiosité des enfants, jeunes et adultes à l'histoire de la Résistance sur notre territoire pendant la seconde Guerre Mondiale" a été atteint.

Cette action jeunesse n'aurait pas pu être réalisée sans la participation de nos différents partenaires que nous remercions fortement : la Mairie de Brie, la bibliothèque de Brie, le CCRTB (cinéma rural), l'agence de Ruelle du Crédit Mutuel du Sud Ouest, l'Association 402, la famille Duruisseau.

Préparation et participation de la Jeunesse au 80ème anniversaire de la fusillade du 5 mai 1943

A l'approche de cette commémoration exceptionnelle que nous célébrerons le samedi 6 mai 2023, le bureau de l'ASFB a pour projet de rendre acteurs les jeunes des Conseils Communaux de Saint-Michel, Ruelle sur Touvre, Fléac et Brie.

Dans un premier temps, les équipes adultes de ces 4 CCJ prévoient de se rencontrer en janvier 2023 afin de réfléchir ensemble à une idée de participation de la Jeunesse.

De Vous à Nous

Le colonel (ER) Robert Gros, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, est décédé le 27 septembre 2022 à l'âge de 92 ans.

Un dernier hommage lui a été rendu en l'église de Saint-Médard de Ruelle-sur-Touvre. De nombreuses personnalités du monde des anciens combattants et militaires étaient présentes pour entourer sa famille et en particulier Mme Andrée Gros, son épouse. Il l'accompagnait discrètement dans tous ses déplacements et ne manquait pas d'être présent à toutes nos cérémonies tant que sa santé le lui a permis.

Mélange subtil de force, d'élégance, de rigueur et de grâce, la silhouette du pin parasol est un symbole d'indépendance et de liberté. C'est ainsi qu'une de ses petites-filles a voulu nous décrire son grand-père disparu, car comme le pin parasol Robert Gros pensait que *« Semer une graine c'est avoir confiance en la vie »*.

Nous renouvelons à son épouse et sa famille nos condoléances et l'assurons de toute notre affection.

Marcel Chabrouit, domicilié à Champniers, nous a adressé un long poème sur la Résistance et la famille Duruisseau de Bouex. Comme notre association, il est soucieux de transmettre auprès de la jeunesse, aussi nous ne manquerons pas de faire part de son texte à tous les jeunes que nous allons rencontrer pour préparer nos prochaines cérémonies.

Emmanuel Garcia est à la recherche d'informations pour l'aider à retrouver le parcours de son grand-père dans les camps de concentration.

« En effet, Pierre Chaumette a partagé une grande partie de son dur chemin avec mon grand-père Jean Louis Chabot aujourd'hui décédé (Buchenwald matricule 13314, Dachau 90920).

Bien entendu, je suis à la recherche de toute information y compris si quelqu'un de la famille de Pierre Chaumette avait quelque chose à partager et vous pouvez sans hésiter transmettre mes coordonnées. Vous partagez et protégez la mémoire de ceux qui sont tombés à la Braconne, comme vous j'ai le sentiment que garder la mémoire de ceux qui ont subi l'oppression est toujours nécessaire. J'ajouterai que lire leur noms, étudier leur histoire est une manière de leur rendre justice et de combattre la barbarie. »

Vous pouvez le contacter au 07 87 12 47 55 ou emmanuel.garciasa70@gmail.com

Thomas Mesnier, député de la Charente, nous informe que l'Assemblée nationale a voté le jeudi 13 octobre dernier, un amendement étendant la demi-part fiscale supplémentaire à tous les veufs et veuves d'anciens combattants, quel que soit l'âge de décès de leurs époux (ses).

Enfin, il a été fait droit à une demande de longue date sur laquelle de nombreuses associations ont particulièrement manifesté leur attente.

Après la cérémonie du 7 mai 2022

Claude Gallois, fils de Jean Gallois, fusillé à la Braconne le 5 mai 1943, nous écrit depuis les Pyrénées : *« Je vous prie de transmettre ce message aux amies et amis de cette assemblée. Nous venons vous remercier pour l'invitation à la manifestation du Souvenir au Monument de la Braconne ceci nous touche beaucoup. C'est avec un grand regret que je ne serai pas à la commémoration du souvenir. Malgré la distance qui nous sépare nous serons de tout cœur avec vous pour évoquer l'héroïsme de nos très chers disparus. Nous vous remercions beaucoup pour maintenir ce souvenir chaque année et le faire durer dans le temps. »*

Claire et Michel Gourgues, l'âge avancé et les soucis de santé les empêchent de venir nous rejoindre devant le monument : *« C'est avec beaucoup de regrets que nous ne pourrons pas être présents près de vous ce 7 mai. Nous penserons beaucoup à vous tous et à nos chers disparus pour la Patrie. »*

Christophe Coutieras, Agent patrimonial de l'office national des forêts, était présent à la cérémonie du 7 mai et nous rappelle que les guerres ont fortement frappé les agents et colonels des eaux et forêts, que ce soit sur leurs postes transformés en champs de batailles ou de garnison ou sur le front.

« notre corps des « gardes forestiers » encore aujourd'hui intégré à la défense nationale, issu des douaniers et des chasseurs alpins, est toujours sensible aux commémorations ».

Pierre Waendendries : *« Je tiens à vous féliciter pour la qualité de la cérémonie des Fusillés de la Braconne hier à Brie. C'était une cérémonie très émouvante et bien rodée. »*

L'opération FRANKTON

La ville de Bordeaux a célébré, le 9 décembre 2022, les 80 ans de l'opération Frankton, un sabotage mené par dix Royal Marines ayant remonté l'estuaire de la Gironde en kayak pendant la Seconde Guerre mondiale.

En 1942 presque toute l'Europe vit sous l'Occupation nazie. En mai, Lord Selborne, Ministre de la Guerre Economique de Winston Churchill demande qu'on prenne des mesures pour attaquer les navires allemands basés dans le port de Bordeaux. Ces navires, qui utilisent le port de Bordeaux, forcent le blocus entre la France et l'Extrême-Orient. Ces convois transportent des armes à destination du Japon et reviennent d'Extrême-Orient avec du caoutchouc.

Le Premier Ministre britannique charge Lord Louis Mountbatten, Commandant en chef des Opérations interarmes de préparer un plan d'intervention. Une opération amphibie de grande envergure est écartée. Anthony Eden, Ministre des Affaires Etrangères s'oppose au bombardement du Port par les avions de la R.A.F., trop de vies humaines étant en jeu. La décision est prise de recourir à une attaque par des commandos contre les forceurs de blocus à quai au sein même du Port Autonome de Bordeaux.

Cette mission est confiée à une unité spéciale du Corps des Royal Marines, le «Royal Marines Boom Patrol Detachment». Elle est constituée à l'initiative du Major Herbert G. Hasler, qui est désigné par Lord Mountbatten comme commandant du commando. L'opération reçoit le nom de code de «Frankton». Cette opération est aussi connue sous le nom «Opération Coque de Noix», en raison du type de kayak utilisé.

Sous couvert d'un entraînement de routine à la protection des installations portuaires, le «Royal Marines Boom Patrol Detachment» prépare dans le plus grand secret cette opération. A l'exception d'Hasler, aucun des membres du commando ne sait la destination ni le but de la mission avant l'embarquement à bord du sous-marin.

Six équipages de deux hommes à bord de six kayaks de mer (Cockle Mark) mis au point par le Major Hasler et l'ingénieur Goatley seraient mis à l'eau à proximité de l'embouchure de la Gironde. Ils remonteraient le fleuve à la pagaie, se cachant de jour et naviguant au compas de nuit. Après avoir identifié leurs cibles le long des quais, ils poseraient des mines «limpets» à adhérence magnétique sous la ligne de flottaison des forceurs de blocus allemands. Les services de renseignements anglais savent à quelle date ils seront amarrés à quai à Bassens et à Bordeaux grâce aux informations recueillies et transmises aux services secrets à Londres par la Résistance, qui ne sait pas à quoi serviraient ou à qui étaient destinées ces informations.

Aucun recueil n'étant possible après l'attaque, ils redescendraient la Gironde en kayak jusqu'à la hauteur de Blaye, saborderaient leurs bateaux et tenteraient de rejoindre à pied Ruffec, distant de 160 km, d'où une filière d'évasion britannique dépendant du MI9 (service secret britannique chargé d'organiser et d'assister l'évasion et le retour en Angleterre de militaires alliés) pourrait prendre en



charge leur évaison vers l'Espagne, avec le concours de Résistants.

Dans la soirée du 7 décembre 1942, le sous-marin britannique «H.M.S. Tuna» met cinq kayaks à l'eau au large de Montalivet, «Catfish» (Poisson-chat), «Cuttlefish» (Seiche), «Crayfish» (Ecrevisse), «Coalfish» (Morue noire) et «Conger» (Congre). Le sixième Kayak, «Cachalot» est endommagé au moment de la mise à l'eau et ne peut pas participer à l'opération.

Peu après 20 h, les cinq kayaks s'éloignent en formation, sous le commandement du Major Hasler en direction de la Pointe de Grave. Vers minuit, au franchissement du ressac au large du phare St-Nicolas, le kayak «Coalfish» chavire et le contact est perdu avec ses occupants.

Une demi-heure plus tard, c'est au tour du «Conger». Cette fois, les deux Royal Marines peuvent être repérés. Après le sabordage de leur embarcation, ils sont remorqués, par le «Catfish», dans lequel le Major Hasler a pris place, et par le «Crayfish». La mission étant primordiale, Hasler doit les abandonner au plus près du rivage après avoir passé la Pointe de Grave.

Le jour se lève quand les deux derniers kayaks, «Catfish» et «Crayfish», trouvent un abri où ils peuvent se dissimuler pour la journée dans les roseaux bordant la rive, à proximité de St-Vivien du Médoc. Ils continuent leur route durant la nuit du 8 au 9 à la faveur de l'obscurité et portés par le courant de marée. Le 11 décembre à l'aube ils trouvent enfin, sur la rive gauche du fleuve en face de Bassens, un endroit pour se cacher, se reposer et préparer l'attaque. Dans la nuit du 11 au 12 décembre, les équipages des deux derniers kayaks s'engagent dans la dernière phase de leur mission. Le «Catfish» suit la rive gauche jusqu'aux quais de Bordeaux et réussit à fixer ses mines sur trois grands navires et un pétrolier amarrés le long du quai. Le «Crayfish» traverse la Garonne vers Bassens et fixe ses mines sur deux navires à l'amarrage.

La mission est accomplie entre minuit et une heure du matin le 12 décembre. Les deux équipages commencent alors leur repli. Ils se rejoignent miraculeusement dans l'obscurité au Sud de l'Île Cazeau. Portés par le courant, ils font route ensemble, longeant la rive droite du fleuve. Ils se séparent au nord de Blaye, par mesure de prudence. Les deux équipages rejoignent la terre ferme à environ 400 m l'un de l'autre, à la hauteur de St-Genès de Blaye. Ils ne se

L'OPÉRATION FRANKTON - Suite

reverront jamais. Il est entre 3 h 30 et 4 heures du matin quand ils entament leur repli à pied par des itinéraires différents, pour tenter d'atteindre Ruffec, à 160 km de leur point de débarquement.

A partir de 07h00, les crayons retards mettent à feu successivement les mines limpets. A Bassens, l'«Alabama» et le «Portland», minés par «Crayfish», sont gravement endommagés. Attaqués par «Catfish», Quai Carnot à Bordeaux, le «Dresden», le «Tannenfels» commencent à s'enfoncer le long des quais. Un cinquième navire, le pétrolier «Cap Hadid» prend feu. Les limpets posées sur la coque d'un sixième navire, le «Sperrbrecher» (Patrouilleur allemand) se détachent et explosent sur le fond sans dommage pour la cible. Les explosions des mines se succèdent de 7 heures jusqu'à la mi-journée causant la confusion et le désordre chez l'ennemi.

La compagnie des pompiers du Port Autonome au sein de laquelle avait été placée une équipe de résistants, intervient immédiatement, à la requête du HafenKommandant (Commandant du Port). C'est au cours de leur intervention que les pompiers, inversant l'action des pompes mises en batterie réussissent, sans être inquiétés, à aggraver la gîte des bâtiments les plus atteints.

Hasler et Sparks, les occupants du «Catfish» sont aidés au long de leur route par des Français courageux, comme la famille Pasqueraud qui les héberge une nuit à Napres entre St Preuil et Lignièrès. Ils sont les seuls à atteindre Ruffec. Ils savent seulement qu'ils doivent contacter la Résistance dans un petit hôtel de la ville. Vers 13 h 30 le 18 décembre 1942, ils arrivent à l'hôtel-Restaurant la «Toque Blanche», et prennent le risque de se faire connaître de la patronne Mme Mandinaud. Aussitôt elle les cache dans la cuisine, leur donne à manger et les rassure : ils sont au bon endroit !

Le soir venu, M. Mandinaud introduit M. Mariaud afin d'interroger les deux Anglais et s'assurer que ce sont bien des soldats et non des espions déguisés. Rassurés, ils vont les conduire à l'abri avant de les faire repartir pour l'Angleterre.

Le 19 décembre, Hasler et Sparks, sont conduits en camionnette par M. René Flaud, boulanger, à proximité de la ligne de démarcation, dans le bois de Benest. M. Fernand Dumas, le passeur, les conduit à la ferme Marvaud où ils sont hébergés pendant 41 jours chez M. et Mme Armand Dubreuille.

Hasler et Sparks doivent être confiés à Mary Lindell, alias «Marie Claire», agent du MI9, qui connaît les Dubreuille. Malheureusement, grièvement blessée dans un accident, sans contact radio, elle ne peut être jointe qu'après plusieurs semaines. C'est son fils Maurice qui accompagne les deux fugitifs par le train de Roumazières à Lyon. Leur évasion se poursuit jusqu'à la frontière espagnole via Marseille et Perpignan. Arrivés en Espagne, les deux survivants sont pris en charge par l'Ambassade de Grande-Bretagne à Madrid, d'où ils sont conduits à Gibraltar. Hasler regagne l'Angleterre par avion le 3 avril

1943 et Sparks est ensuite rapatrié par un transport de troupes.

Wallace et Ewart, les occupants du «Coalfish» sont capturés le 8 décembre 1942. Ils sont fusillés sur ordre de l'Amiral Julius Bachmann dans la nuit du 11 au 12 décembre après de longs interrogatoires sans avoir parlé. Leur exécution a lieu au château du Dehez (aujourd'hui Château Magnol) à Blanquefort.

Le corps du Caporal Sheard, du «Conger» probablement noyé dans la nuit du 7 au 8 décembre, ne sera jamais retrouvé. Celui de son coéquipier, Moffatt est découvert le 17 sur la plage de Bois en Ré.

Mackinnon et Conway, du «Cuttlefish» ayant poursuivi seuls leur route sur la Gironde atteignent l'île Cazeau puis le Bec d'Ambès où leur embarcation coule. Ils se replient jusqu'à Cessac où un couple de Français, M. et Mme Jaubert les hébergent 3 jours. Ils cherchent ensuite à gagner l'Espagne. Capturés par la gendarmerie française près de La Réole, le 18 décembre, ils sont remis aux autorités allemandes qui les emmènent à Bordeaux.

Le repli de Laver et Mills, occupants du «Crayfish» se termine près de Montlieu-La Garde où ils sont dénoncés, puis arrêtés par la gendarmerie qui les remet aux autorités d'occupation. Ils sont enfermés à Bordeaux avec Mackinnon et Conway, puis transférés à Paris au début de janvier. Ils sont gardés en détention pendant trois mois, sans doute parce que les services de renseignement allemands cherchent à savoir par qui ils avaient été aidés durant leur repli. Tous les quatre sont exécutés le 23 mars 1943. Le Caporal Laver, le Marine Mills, le lieutenant Mackinnon et le Marine Conway meurent sans avoir parlé.

L'exécution des six Royal Marines pris en uniforme, en application de la directive secrète d'Hitler du 18 octobre 1942 concernant les commandos, constitue un crime de guerre dont l'Amiral Raeder aura à répondre au procès de Nuremberg en 1946, et l'Amiral Bachmann au procès d'Hambourg en 1948.

Le souvenir des héros de l'opération Frankton est commémoré chaque année en France, notamment à Bordeaux, à Blanquefort, à Saint-Georges-de-Didonne, et à Ruffec.



Le «Dresden» et le «Tannenfels»
quai Carnot Port de Bordeaux